



CONSEIL GENERAL

Type d'intervention Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire Gex-Fabry Romain

Cosignataires

Signatures des cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe UDC / Gex-Fabry Romain

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

AOMC 2030, vraiment ?

Texte de l'intervention

Suite à l'arrêt soudain des travaux de sécurisation de l'AOMC entre Collombey et Monthey, le groupe UDC est très étonné d'apprendre que des "surprises" imposent au maître d'ouvrage de suspendre les travaux pour réévaluer le projet technique et financièrement, après quelques mois seulement.

Après quelques coups de pelle mécanique concrets pour débuter le chantier, nous rappelons que notre commune a effectué des travaux préparatoires importants, influançants négativement la vie scolaire des élèves du site du Corbier. Il est primordial de reprendre les travaux le plus rapidement possible afin de diminuer, notamment dans le temps, les nuisances liées à cette sécurisation.

Même si notre commune n'est pas le principal acteur de cette sécurisation, elle en est partie prenante et est tout de même la collectivité la plus impactée par les nuisances qui en découlent.

Le groupe UDC compte bien suivre de prêt ce dossier et demande au Conseil municipal de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

Conclusion

1. Quand est-ce que les travaux vont reprendre?
 2. En quelle année la population peut-elle s'attendre à voir le bout du tunnel?
 3. Est-ce que les élèves lésés par cette situation peuvent envisager certains aménagements provisoires pour une vraie cour de récréation si les travaux ne redémarrent pas avant 2027?
 4. Qui est responsable de ces incertitudes liées au projet malgré les multitudes d'études diverses effectuées en phase préliminaire?

5. Dans notre commune, beaucoup de projets dépendent de cette sécurisation. Est-ce que les responsables de ces retards importants porteront financièrement la responsabilité des dommages?
6. Est-ce que les nouvelles études engagées par les TPC sont gratuites? Si non, est-ce que les anciennes seront remboursées?
7. Est-ce que la décision annoncée le 14 octobre dernier était vraiment une surprise pour le maître d'ouvrage?
8. Est-ce que les raisons qui ont conduits à prendre une telle décision sont vraiment des surprises?

Etant conscient que certaines questions ne trouveront peut-être pas de réponse à ce jour, le groupe UDC compte sur le Conseil municipal pour mettre une certaine pression, voire même une pression certaine sur les TPC concernant ce dossier.

Collombey-Muraz, le 17 novembre 2025

1^{er} signataire :

